



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2004/1
13 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail conjoint CEMT/CEE
sur le transport intermodal et la logistique*
(24 et 25 mars 2004)

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique
(Quarante et unième session, 25 mars 2004,
point 3 c) de l'ordre du jour)

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS
CONNEXES (AGTC)**

Nouvelles propositions d'amendement de l'AGTC

Note du secrétariat

A. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

1. À sa quarantième session (29 septembre-1^{er} octobre 2003), sur la base des documents établis par la Fédération de Russie (TRANS/WP.24/2003/9 et Add.1), le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique a accueilli avec satisfaction et approuvé en principe cinq nouvelles lignes proposées étendant le réseau de l'AGTC à Nakhodka Vostochnaya, Kazan, Kotelnich, Kurgan et Kaliningrad. Il a demandé au secrétariat de parachever, en coopération avec la Fédération de Russie, les propositions d'amendement à l'annexe I de l'AGTC et d'identifier aussi les installations voulues sur les nouvelles lignes proposées, pour que les Parties contractantes les adoptent officiellement à sa prochaine session (TRANS/WP.24/101, par. 12).

* À compter de 2004, la CEMT et la CEE ont adopté des modalités de coopération portant création du «Groupe de travail conjoint CEMT/CEE sur le transport intermodal et la logistique», constitué de composantes séparées CEMT et CEE, cette dernière sous la forme du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.

2. En coopération avec la Fédération de Russie, le secrétariat a établi les propositions d'amendement ci-après à l'AGTC pour que le Groupe de travail les examine conformément à l'article 15 de l'Accord. À la date à laquelle le présent document est établi, les informations et données à inclure dans les annexes I et II de l'Accord n'ont pas pu être toutes obtenues et le secrétariat publiera donc, avant la session du Groupe de travail, un additif contenant peut-être aussi une carte où apparaîtront les lignes et installations proposées.

Annexe I de l'AGTC

Ajouter les lignes de chemin de fer ci-après:

Fédération de Russie¹

«C-E 20 Ekaterinenburg- Tyumen -Omsk-Novosibirsk-Krasnoyarsk-
Kurgan (-Petropavlovsk)

-Tayshet-Irkutsk-Ulan-Ude- Zaudinsky- Karimskaya -Khabarovsk-Baranovsky-
Naushki (-...)² Zabaikalsk (-...)³
.....

.....
Nakhodka-Vostochnaya»
Hasan (-...)⁴
..... »

Pays directement concernés (art. 15, par. 2, de l'AGTC): Belgique; Bélarus; Allemagne;
Kazakhstan; Pologne; Fédération
de Russie.

¹ Explication des numéros d'ordre des lignes

«C-E» indique les lignes de chemin de fer essentiellement identiques aux lignes E pertinentes de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) de 1985.

«C» indique d'autres itinéraires importants pour le transport international combiné. Les numéros d'ordre de ligne «C» sont identiques à ceux de la ligne E la plus proche et sont suivis, quelquefois, par un numéro de série.

Symboles – voir l'annexe I de l'AGTC

(-...) = Gares se trouvant hors du pays considéré.

— = Autres itinéraires.

---- = Partie d'une ligne AGC importante pour le transport international combiné (concerne les lignes C-E seulement).

.... = Partie d'une ligne importante pour le transport combiné, mais ne faisant pas partie de la ligne AGC pertinente (concerne les lignes C-E seulement).

² Gare frontière en Mongolie.

³ Gare frontière en Chine.

⁴ Gare frontière en République populaire démocratique de Corée.

«... Moscow–Kazan–Ekaterinburg»

Pays directement concernés (art. 15, par. 2, de l'AGTC): Fédération de Russie.

«... St. Petersburg–Vologda–Kotelnich»

Pays directement concernés (art. 15, par. 2, de l'AGTC): Fédération de Russie.

«C-E 30 (Topoli)-Valuiki-Liski-Rtischevo-Sizran-Samara-Orenburg-(Ilets'k I)»

Pays directement concernés (art. 15, par. 2, de l'AGTC): Allemagne; Pologne; Ukraine;
Fédération de Russie; Kazakhstan.

«C-E 24 Moskva-Ryazan-Ruzaevka-Samara-Ufa-Chelyabinsk-Kurgan»

Pays directement concernés (art. 15, par. 2, de l'AGTC): Fédération de Russie.

«... Kaliningrad-Cherniakhovsk-Nesterov (-.....)⁵»

Pays directement concernés (art. 15, par. 2, de l'AGTC): Fédération de Russie; Lituanie.

Annexe II de l'AGTC

Ajouter les terminaux suivants:

«Voinovka (Tumen)
Omsk-Vostochnyi
Kleschikha (Novosibirsk)
Bazaikha (Krasnoyarsk)
Batareinaya (Irkutsk)
Taltsy (Ulan-Ude)
Chita I
Mikhailo-Chesnokavskaya (Belorsk)
Khabarovsk II
Nakhodka-Vostonchnaya».

Ajouter les points de franchissement de frontière suivants:

«Nesterov (RZD) - (chemins de fer lituaniens)
Valuiki (RZD) - Solovei (UZ)
Zauralie (RZD) - (.....)
Petukhovo (RZD) - (.....)
Isilkul (RZD) - (.....)
Naushki (RZD) - (chemins de fer mongols)
Zabaikalsk (RZD) - (chemins de fer chinois)
Hasan (RZD) - (chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée)».

⁵ Gare frontière en Lituanie.

Ajouter les points de changement d'écartement suivants:

«Zabaikalsk (RZD) - (chemins de fer mongols)

Changement d'essieux/bogies: Oui: ... Non: ...

Transbordement d'unités de chargement: Oui: ... Non: ...

Hasan (RZD) - (chemins de fer de la République populaire démocratique de Corée)

Changement d'essieux/bogies: Oui: ... Non: ...

Transbordement d'unités de chargement: Oui: ... Non: ...».

Ajouter les liaisons par navires transbordeurs/ports ci-après:

«Kaliningrad - (Fédération de Russie -)

Baltyisk - (Fédération de Russie -)

Nakhodka - (Fédération de Russie -)

Vostochnyi - (Fédération de Russie -)».

B. PROCÉDURE D'AMENDEMENT

3. Conformément au paragraphe 2 des articles 14, 15 et 16 de l'AGTC, tout amendement proposé par une Partie contractante devrait être examiné par le Groupe de travail du transport combiné de la CEE. Si, conformément au paragraphe 3 des articles 14, 15 et 16 de l'AGTC, l'amendement ou les amendements proposés sont adoptés par les Parties contractantes présentes et votantes, le secrétariat communique la ou les propositions d'amendement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en tant que dépositaire de l'Accord.

4. Pour pouvoir officiellement notifier au dépositaire une proposition d'amendement adoptée par le Groupe de travail, un pays doit être Partie contractante à l'Accord. À sa dix-neuvième session, le Groupe de travail a considéré que, dans le cas où de tels amendements portaient sur les annexes I et II de l'Accord, les pays intéressés, selon la définition du paragraphe 3 de l'article 15 de l'Accord, devaient être consultés de manière informelle par les Parties contractantes qui proposaient ces amendements avant que lesdites propositions ne soient communiquées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a été prié d'apporter toute l'assistance nécessaire pour faciliter cette consultation (TRANS/WP.24/59, par. 35).

5. Conformément à l'article 15 de l'AGTC, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et adopter les propositions d'amendement ci-dessus et prier le secrétariat de les communiquer au Bureau des affaires juridiques de l'ONU pour notification dépositaire aux Parties contractantes.

C. INFORMATIONS DE BASE

6. Actuellement, l'AGTC couvre sur le territoire de la Fédération de Russie les lignes et les terminaux ferroviaires importants pour le transport combiné international suivants:

Annexe I de l'AGTC – Lignes de chemin de fer

C-E 10	(Vainikkala-) Buslovskaya-St. Petersburg-Moskva
C-E 20	(Orsha-) Krasnoye-Smolensk-Moskva-Nizhniy Novgorod-Ekaterinburg
C-E 50	(Zernovo-) Suzemka-Bryansk-Moskva
C-E 99	Moskva-Rostov-na-Donu-Novorossiysk
C-E 102	Moskva-Volgograd-Astrakhan

Annexe II de l'AGTC – Terminaux

Moskva-Kievskaya	Kostarikha (Nizhniy Novgorod)
Moskva-Tovarnaya-Oktyabrskaya	Kirov-Kotlasskiy (Kirov)
Moskva-Tovarnaya-Smolenskaya	Blochnaya (Perm)
Moskva-Tovarnaya-Paveletskaya	Sverdlovsk-Passagirskiy (Ekaterinburg)
Kuntsevo II (Moskva)	Rostov-Tovarnyi (Rostov-na-Donu)
St. Petersburg-Tovarnyi-Vitebskiy	Volzhskiy (Volgograd)
St. Petersburg-Port	Kutum (Astrakhan)
Smolensk	Novorossiysk-Port
Brjansk-Lgovskiy (Brjansk)	

7. À titre de comparaison, l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) mentionne dans son annexe I les lignes de chemin de fer suivantes en tant que lignes très importantes sur le plan international sur le territoire de la Fédération de Russie:

E 10	(Vainikkala-) Luzhaika-St. Petersburg-Moskva
E 20	(Asinowka-) Krasnoe-Smolensk-Moskva-Nizhny Novgorod-Perm-Sverdlovsk* - Tyumen -Omsk-Novosibirsk-Krasnoyarsk-Irkutsk-Vladivostok Kurgan (-Petropavlovsk)
E 24	Moskva-Ryazan-Ruzaevka-Samara-Ufa-Chelyabinsk-Kurgan
E 30	(Topoli)-Solovei-Valuiki-Samara-Orenburg-(Ilets I)
E 50	(Krasnaya Mogila)-Gukovo-Likhaya-Volgograd-Astrakhan-(Aksaraiskaya II)
E 95	(Zernovo-) Suzemka-Bryansk-Moskva
E 99	Ryazan-Kochetovka I-Gryazi-Krasnodar-Veseloe-(Gantiadi) Novorossisk
E 593	(Kvashino)-Uspenskaya-Rostov-na-Donu

* Yekaterinburg.